

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

UFI: GA37-W0W3-A004-6MY0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour une utilisation industrielle et commerciale uniquement.

Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

Borer Chemie AG

Gewerbestr. 13

CH-4528 Zuchwil

Schweiz

office@borer.ch

Telefon: +41 32 686 56 00

Telefax: +41 32 686 56 90

Fournisseur:

Medtradex bvba

Korbeekdamstraat 30A

3050

Oud Heverlee

Belgium

Tel: 3216792192

Service chargé des renseignements: product.safety@borer.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

Centre Antipoisons c/o Hopital Militaire, +32(70) 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 1)



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

propionate N,N-didécyloxy-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium

acide L-(+)-lactique

éthylène-glycol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 2)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient Limonène, subtilisine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB conformément au règlement REACHAnnexe XIII.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	≥5–<15%
CAS: 94667-33-1 Numéro CE: 619-057-3 Reg.nr.: 01-2119950327-36	propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥5–<15%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Reg.nr.: 01-2119474164-39	acide L-(+)-lactique Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318, EUH071	≥5–<15%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	éthylène-glycol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	≥1–<5%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01.2119488530-36	D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle Eye Dam. 1, H318	≥1–<5%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 3)

CAS: 127036-24-2 Reg.nr.: Polymer	ethoxylates d'alcool gras ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1–<5%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8	Limonène 🔥 Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; 🐟 Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Reg.nr.: 01-2119480434-38	subtilisine ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<1%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

désinfectants	≥15 - <30%
agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
parfums, enzymes	<5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction Le produit ne brûle pas

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 5)

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température optimale de stockage 20 °C. Pour plus de détails, voir l'étiquette du produit.

Classe de stockage (TRGS 510): 8 B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 107-21-1 éthylène-glycol**

VL	Valeur momentané: 104 mg/m ³ , 40 ppm
	Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm
	D, M; en aérosol

DNEL**CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

DNEL (Inspirer)	2,35 mg/m ³ (Employé)
DNEL (Contact cutané)	0,91 mg/kg (Employé)

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

DNEL (Inspirer)	35 mg/m ³ (Employé)
DNEL (Contact cutané)	106 mg/kg (Employé)

CAS: 68515-73-1 D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle

DNEL (Inspirer)	420 mg/m ³ (Employé)
-----------------	---------------------------------

PNEC**CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

PNEC	0,001 mg/kg (Eau douce)
	0,85 mg/kg (Sédiment d'eau de mer)
	8,5 mg/kg (Sédiment d'eau douce)
	45,34 mg/kg (Sol)
PNEC	1,33 mg/l (Station d'épuration)
	0,0001 mg/l (Eau de mer)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 6)

CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique	
PNEC	1,3 mg/l (Eau douce) 10 mg/l (Station d'épuration)
CAS: 107-21-1 éthylène-glycol	
PNEC	1,53 mg/kg (Sol)
PNEC	10 mg/l (Eau douce) 199,5 mg/l (Station d'épuration) 1 mg/l (Eau de mer)
CAS: 68515-73-1 D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle	
PNEC	0,1 mg/l (Eau douce) 0,01 mg/l (Eau de mer)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôler l'exposition potentielle par des mesures comme des systèmes encapsulés ou fermés, des équipements parfaitement adaptés et entretenus et une norme d'aération suffisante. Arrêter les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Dans la mesure du possible, arrêter et nettoyer l'installation avant les travaux de maintenance. En cas de risque d'exposition : veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes permettant de réduire cette dernière. S'assurer que des équipements de protection individuelle appropriés sont disponibles. Recueillir les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences légales. Contrôler l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager la nécessité d'une surveillance sanitaire ; identifier et mettre en œuvre des actions correctives.

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. (EN 136/140/141/145/143/149)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 7)

Protection des mains:

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN374 qui en découle.



Gants de protection

Matériau des gantsÉpaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.7 mm

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants Temps de pénétration : > 480 min.**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Liquide

Couleur:

Bleu

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non pertinent

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

Non applicable.

Supérieure:

Non applicable.

Point d'éclair

Non pertinent

Température de décomposition:

>230 °C

pH à 20 °C

8,9

Viscosité:**Viscosité cinématique**

Non déterminé.

Dynamique:

Non déterminé.

Solubilité**l'eau:**

Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 8)

Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non pertinent

9.2 Autres informations

Aspect:
Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état
Point/l'intervalle de ramollissement
Propriétés comburantes Non pertinent

Taux d'évaporation: Non pertinent

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant

Gaz inflammables néant

Aérosols néant

Gaz comburants néant

Gaz sous pression néant

Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant

Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

BE

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Décomposition thermique au dessus 230 °C.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique peut conduire à la libération de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	1323 mg/kg
Dermique	LD50	>4615 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4h	>115 mg/l (Rats)

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Oral	LD50	243,6 mg/kg (Rats)
Dermique	LD50	>600 mg/kg (Rats)

CAS: 94667-33-1 propionate N,N-didécy-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium

Oral	LD50	972 mg/kg (Rats)
------	------	------------------

CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique

Oral	LD50	3543 mg/kg (Rats)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	>7,94 mg/l (Rats)

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

Inhalatoire	LC50/4h	>2,5 mg/l (Rats)
-------------	---------	------------------

CAS: 8028-48-6 Limonène

Oral	LD50	4400 mg/kg (Rats)
------	------	-------------------

CAS: 9014-01-1 subtilisine

Oral	LD50	3700 mg/kg (Rats)
------	------	-------------------

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 10)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LC50/96h 0,45 mg/l (Poisson)

EC10/72h 0,012 mg/l (Algue)

EC50/48h 0,073 mg/l (Daphnies)

EC50/72h 0,054 mg/l (Algue)

NOEC/72h 0,0069 mg/l (Algue)

CAS: 94667-33-1 propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium

LC50/96h 0,52 mg/l (Poisson)

LC10 0,032 mg/l (Poisson)

EC50 0,039 mg/l (Daphnies)

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

LC50/48h >100 mg/l (Daphnies)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 11)

LC50/96h	6500–13000 mg/l (Algue)
	72860 mg/l (Poisson)
NOEC/7d	8590 mg/l (Daphnies)
	15380 mg/l (Poisson)
CAS: 68515-73-1 D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle	
EC50/48h	>100 mg/l (Daphnies)
EC50/72h	37 mg/l (Algue)
NOEC/72h	10 mg/l (Algue)
NOEC/21d	2 mg/l (Daphnies)
NOEC/28d	1,8 mg/l (Poisson)
CAS: 8028-48-6 Limonène	
LC50/96h	0,7 mg/l (Poisson)
EC50/48h	0,4 mg/l (Daphnies)
CAS: 9014-01-1 subtilisine	
LC50/96h	8,2 mg/l (Poisson)
EC50/48h	0,00083 mg/l (Algue)
	0,000586 mg/l (Daphnies)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité conforme à l'OECD 80 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'autres informations importantes disponibles.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Valeur DCO: 1069,0 g/kg

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN3267

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N- dodecylpropane-1,3-diamine, N,N,didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl) ammoniumpropionate), MARINE POLLUTANT
IATA	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (N-(3-aminopropyl)-N- dodecylpropane-1,3-diamine, N,N,didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl) ammoniumpropionate)

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 13)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR, IMDG**
Classe
Étiquette

 8 Matières corrosives.
 8
IATA
Class
Label

 8 Matières corrosives.
 8
14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA**

II

14.5 Dangers pour l'environnement**Marine Pollutant:****Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice**Kemler):**

80

No EMS:

F-A,S-B

Segregation groups

(SGG18) Alkalis

Stowage Category

B

Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

Segregation Code

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac**conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR****Quantités limitées (LQ)**

1L

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 14)

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

IMDG**Limited quantities (LQ)**

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE, PROPIONATE N,N-DIDÉCYL-N-MÉTHYL-POLY(OXYÉTHYL) AMMONIUM), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t****RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies en toute bonne foi sur la base de nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation sûre du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Les informations ne concernent pas d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mixé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas s'appliquer au nouveau matériau ainsi produit, sauf mention expresse contraire.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 15)

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: product.safety@borer.ch**Contact:** product.safety@borer.ch**Date de la version précédente:** 04.01.2023**Numéro de la version précédente:** 2.0**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.12.2025

Révision: 21.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 16)

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— BE —